

Compte-rendu de la réunion du 28 Avril 2013 à 9h30

Présents : P. BIENMULLER, D.BONGARDEN, G. DACOSTA, D. KUDELKA,
D. LUTTENAUER, J. POULETTE, Y. TOCHOT.

Absents : J. BARON, (*excusé*)

ORDRE DU JOUR

- Réhabilitation des ruisseaux du « Bié » et de « Rorbe ».
- Organisation Fête de la Pêche du 02 Juin 2013.
- Questions diverses.

1. Réhabilitation des ruisseaux du « Bié » et de « Rorbe ».

Le Président Y. Tochot signale à ce sujet qu'une réunion de concertation est prévue avec Monsieur le Maire de Colombier-Fontaine, les représentants de l'AAPPMA et Monsieur Jean-Pierre Corvec le 02 Mai 2013 à 9h00 en Mairie.

Il sera débattu de la faisabilité du nettoyage des berges du ruisseau de Colombier-Fontaine ; des aides pouvant être apportées par la commune de Colombier et des moyens matériels pouvant être mis à la disposition de membres de l'AAPPMA pour nettoyer ce ruisseau.

Un autre rendez-vous sera programmé également avec Madame le Maire d'Etouvans pour mettre au point les différentes phases du nettoyage du ruisseau de « Rorbe » et les aides possibles de la part de la Mairie d'Etouvans.

Les membres du Comité, réunis ce jour, ont décidé que le 1^{er} ruisseau à prendre en compte serait le ruisseau de « Rorbe » qui prend sa source à Etouvans pour se raccorder au ruisseau du « Bié » à Colombier-Fontaine.

Une proposition concernant les jours de nettoyage des ruisseaux, serait de prévoir ceux-ci à la fois en semaine et le samedi afin que tous les membres de l'AAPPMA puissent participer, autant que faire ce peu, à la réhabilitation des ruisseaux. Ces jours seront fixés prochainement lors d'une assemblée générale d'information.

Lors de cette prochaine réunion, nous devons décider de la manière dont seront classés « à terme » nos deux ruisseaux, soit réservés aux pêcheurs membres de notre AAPPMA ou en réciprocité ? La question est soulevée, merci d'y réfléchir !

2. Journée nationale de la pêche Dimanche 2 Juin 2013.

Un tour de table a permis de définir la manière dont la « Fête de la pêche » serait organisée par l'AAPPMA de Colombier-Fontaine.

Un article paraîtra dans les journaux locaux pour encourager les familles à venir profiter gratuitement de cette journée de pêche au bord de nos rivières et canaux.

Ils pourront ainsi s'initier aux joies de la pêche et poser des questions aux pêcheurs chevronnés qui seront à la pêche ce jour-là.

Un lieu de rendez-vous, situé le long du canal vers l'ancienne gare de Colombier-Fontaine sera proposé aux futurs adeptes de la pêche qui pourront, s'ils le souhaitent, rencontrer des pêcheurs rompus à cette technique qui leurs expliqueront bien volontiers les rudiments élémentaires de la pêche et leurs vanter les bienfaits de ce loisir si agréable et si passionnant.

3. Questions diverses.

Agrément du garde de pêche particulier AAPPMA de Colombier-Fontaine :

La Sous-Préfecture de Montbéliard n'a toujours pas délivré l'agrément de Garde particulier à notre Garde Sébastien Bataillard.

A ce sujet, Pierre Bienmuller (vis Président) va rappeler la Sous-Préfecture dès le Lundi 29 Avril pour avoir des nouvelles de cet agrément.

Si les choses n'aboutissent pas rapidement, la Fédération du Doubs prendra contact avec la Sous-Préfecture pour faire accélérer le processus et faire en sorte que notre Garde puisse exercer ses fonctions sans plus tarder.

Au niveau de la surveillance exercé par notre Garde, il lui sera demandé prochainement de noter chaque mois le nombre de contrôles qu'il aura effectués et signalera les toutes les anomalies rencontrées le long des berges lors de ces contrôles. Tous ses points seront abordés lors de la prochaine réunion.

Carte d'Identité Halieutique :

Après avoir pris les renseignements nécessaires auprès de la Fédération du Doubs, la « Carte d'Identité Halieutique » de couleur blanche, où figuraient les principaux renseignements du détenteur (n° de carte, Nom Prénom, Photo, etc..) n'est plus obligatoire. Elle est remplacée par la Carte de Pêche Annuelle « Personne Majeure » et autres !

Cette carte (de couleur bleue cette année) devra comporter obligatoirement la signature et la photo du titulaire de la carte.

Si la photo du titulaire n'est pas apposée sur la carte, celui-ci devra en contrepartie présenter sa carte d'identité nationale lors du contrôle.

Pour les pêcheurs qui détiennent encore leur carte d'identité halieutique, pas de changement par rapport à cette nouvelle disposition.

Alevinage Truites :

Le 27 Avril à 10h00 a eu lieu un nouvel alevinage en truites.

Pas moins de 800 truites ont été lâchées dans le Doubs aux endroits habituels.

Avec l'alevinage de Mars c'est pratiquement 1 400 truites qui ont été déposées dans nos cours d'eau afin de satisfaire les pêcheurs de notre AAPPMA.

Coup de chapeau à notre Association qui n'a pas lésinée sur les moyens.

Amicale de Montbéliard (pêche aux étangs de Brognard):

Chaque année, notre AAPPMA verse une cotisation à l'Amicale de Montbéliard, afin d'obtenir le droit de pêcher dans les étangs de Brognard.

Notre Président va contacter Claude ANCEL, nouveau Président de l'Amicale de Montbéliard, afin que celui-ci indique clairement quels sont les étangs ou nous pouvons pratiquer la pêche sans problème. Une cartographie des lieux de pêche devra nous être remise pour information.

Fin de la réunion 11h00

Le Secrétaire

J. POULETTE